



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 19 juin 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 2 juillet 2012

SEANCE DU 25 JUIN 2012

Délibération n° D20120278

TARIFS MUNICIPAUX - TARIFICATION SPECIFIQUE DE L'AERODROME
DE NIORT

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi
02 juillet 2012

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

- M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN

Conseillers :

- M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Alain BAUDIN - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : - Mme Pilar BAUDIN

Excusés ayant donné pouvoir :

- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Marc THEBAULT donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE
- Annick DEFAYE donne pouvoir à Chantal BARRE
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Jacques TAPIN

Excusés :

Conseillers :

- M. Bernard JOURDAIN

DIRECTION DES FINANCES

**TARIFS MUNICIPAUX - TARIFICATION SPECIFIQUE DE
L'AERODROME DE NIORT**

Madame Pilar BAUDIN Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Les prestations fournies sur l'aérodrome de Niort par la Ville font l'objet d'une tarification spécifique.

La délivrance de carburant aéronautique « Avgas100LL » est conditionnée à la possession d'une carte « Air Total » délivrée par le propriétaire des installations pétrolières, la société Total.

Pour des raisons de sécurité et de qualité de service, l'aérodrome possède une carte Total et ravitaille de manière occasionnelle les aéronefs ne possédant pas la dite carte. Le carburant facturé à la Ville par Total est alors revendu à l'usager par la Ville avec une marge de 10 % du prix au litre payé par la Ville de Niort.

Le prix du litre de carburant est passé de 1,97 € en 2010, à 2,19 € en avril 2012. Le carburant délivré à l'aide de la carte total de la Ville de Niort est donc vendu 2,41 € (2,19+10%).

Ce pourcentage d'augmentation ne correspond plus, en comparaison des pratiques générales des aérodromes français, aux coûts acceptables du prix du carburant et pourrait nuire aux objectifs de sécurité et de qualité de service.

C'est pourquoi il paraîtrait acceptable d'établir une marge de 10 centimes supérieure au prix du litre de carburant vendu avec la carte « Air Total » de la Ville de Niort.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter la marge de 10 centimes au prix du litre de carburant vendu.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Pilar BAUDIN